



I.R.C.E.

Institut de Recherche et de Communication sur l'Europe
Le Think Tank des dynamiques européennes

Paris, le 3 juin 2019

Mme Margrethe VESTAGER
Commissaire à la concurrence/compétition
Rue de la Loi, 200
B – 1049 BRUXELLES

Madame la Commissaire

Je me permets de vous écrire en français que vous comprenez. Vous connaissez désormais l'Institut de Recherche et de Communication sur l'Europe (I.R.C.E) qui est un organisme associatif indépendant et apolitique travaillant avec méthode sur les dynamiques européennes sur de nombreux sujets. Dans une approche constructive, nous recherchons «ce qui est bon pour l'intérêt général européen» tout en considérant les aspirations de chacun de ses membres. Je suis pour ma part ancien des affaires industrielles internationales de la DGA dont chargé de la politique d'offsets, avec une expérience UE sur le juste retour et OTAN sur les retours industriels.

Au lendemain des nouvelles élections du Parlement européen et dans la continuité des actions de politique industrielle de recherche de concert par l'ensemble des Institutions européennes et dans le cadre de nos travaux sur la segmentation industrielle et économique européenne, nous prévoyons d'organiser une conférence le 25 juin après le salon du Bourget, en partenariat avec la représentation de la Commission européennes à Paris sur « **préférence industrielle européenne raisonnée et contreparties** » (pour laquelle peut-être pourrez-vous nous faire parvenir un message video)

Elle sera tournée vers certains domaines stratégiques, si tant est qu'ils puissent être **vus ainsi, comme l'industrie de défense qui pose des questions de compétition interne et externe mais également d'autres domaines nécessitant un regard particulier comme par exemple le ferroviaire, les télécommunications, l'énergie ou l'espace**. Veuillez noter que la notion de raisonnée faisant référence à la notion de négociation raisonnée ouverte, portant sur les faits et non cantonnée aux positions.

Nous nous poserons un certain nombre de questions : quelle pourrait être la notion de préférence européenne ? Faut-il un Buy European Act ? Avec quel dosage et officialisation de contreparties ? Libre commerce, obligation de transparence ou quelle protection sans forcément fermer nos frontières ? Quelle évolution des règlements (directive 2009, OMC...) et des mentalités ? Sur quels domaines stratégiques ? Peut-on en profiter pour segmenter l'industrie européenne au sein de l'Union pour la rendre plus forte face à la concurrence et aux besoins internes et externes ?

I.R.C.E. – Institut de recherche et de Communication sur l'Europe – Association de loi 1901

Siège : Maison de l'Europe de Paris 29 avenue de Villiers 75017 PARIS – siret 789 170 818 00031

Adresse postale et de gestion : 12 rue du Port 21130 Les Maillys – 9499Z

Tel : 00 33 (0)3 80 57 38 42 – www.irce-oing.eu – contact@irce-oing.eu



I.R.C.E.

Institut de Recherche et de Communication sur l'Europe
Le Think Tank des dynamiques européennes

Aujourd'hui la directive 2009 sur les marchés de défense et de sécurité n'est pas respectée, comme le constatent les Etats-Unis considérant que certains marchés ne sont pas communiqués dans les marchés publics (contraire aux directives) et que les offsets, contraire aux règles internationales) courent encore en Europe, certes facilitant certaines coopérations. L'objectif pour la France, comme des principaux Etats industriels, est de continuer à vendre tout en protégeant ses industriels et ses PME. Afin de faire respecter cette directive, qui n'empêche d'ailleurs pas les non-européens de vendre en Europe avec contreparties, une solution consisterait à **instaurer un Buy European Act**, apparemment « vieille idée française », **sur les marchés de défense, de sécurité et de haute technologie donnant une préférence relative intra-européenne et notamment pour les PME, sans fermer les frontières** (que ne veulent de toute façon pas les Allemands surtout dans ce domaine), **avec par contre des exigences simples, réalistes et réalisables demandées aux non-européens** sans froisser et en interdépendance avec les Etasuniens qui détiennent déjà ce genre de modèle. (voir articles).

Ce Buy European Act, qui va certes à l'encontre des principes « free trade » de la Commission européenne, pourrait être accepté dans un équilibre d'ouverture et de protection, en **nous donnant d'une part l'occasion de nous reposer plusieurs fois les bonnes questions de solidarité, de recherche ou non d'autonomie, d'existence de solutions, de moins ou de mieux disant ou de considération géopolitique, avec des choix faits en connaissance de cause** (avons-nous, devons-nous, à quel prix, est-ce un choix opérationnel et/ou géopolitique) et d'autre part en **officialisant également une part minimale d'offsets sur la fabrication et la maintenance, qui sont aussi des vecteurs de coopération entre PME si elles le font elles-mêmes, pour mieux les réduire sans imposer leur disparition** (évolution de la position française de 1995).

Des compensations pourraient-être également accordées dans le civil pour les pays d'Europe qui n'en réclament pas au niveau industriel ex Chypre, et avec un **fort coefficient pour les compensations accordées à l'éducation et à l'enseignement supérieur. Une gestion globale** avec juste retour au niveau européen **des offsets industriels serait réalisée en commun** au niveau européen par l'agence de défense ou par les industriels d'un même secteurs, voire de tous secteurs confondus, avec une comptabilisation de juste retour ou de retour industriel sur un programme donné.

Restant à votre disposition pour travailler de concert sur ce sujet, veuillez agréer mes respectueuses salutations.

François CHARLES
Président
fcharles@irce-oing.eu